

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2015

Numéro de version 29

Révision: 03.02.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: KRAMP STOP RESIN 400 ML
- Code du produit: KR0028-454265KR
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Dégraissant

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

KRAMP

Kramp France
Zone République III, 1 rue Galilée
86011 Poitiers Cedex

Tel : +33 5 49 61 80 50
Fax: +33 5 49 61 80 95
info.fr@kramp.com

Kramp Belgium
Klaverbladstraat 24
IZ Zolder-Lummen nr 2209
B-3560 Lummen

Tel : +32-(0)13-53 11 11
Fax: +32-(0)13-53 11 22
E-mail: sales.be(at)kramp.com

KRAMP GmbH
Kirchbergstrasse 209
CH-3400 Burgdorf

Tel : +41 (0)34 422 84 44
Fax: +41 (0)34 422 84 45
info.ch@kramp.com

- Service chargé des renseignements: QHSE Department

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

F : +33 5 49 61 80 50 (09:00H-17:00h)
B : +32-(0)13-53 11 11 (09:00H-17:00h)
CH: +41 (0)34 422 84 44 (09:00H-17:00h)

F : Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris +33 1 40 05 48 48 (24h/d, 7d/wk)
B : Centre Antipoisons-Antigifcentrum +32 70 245 245 (24h/d, 7d/wk)
CH: Swiss Toxicological Information Centre +41 44 251 51 51 (in Switzerland dial 145) (24h/d, 7d/wk)

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

(suite page 2)

Nom du produit: KRAMP STOP RESIN 400 ML

(suite de la page 1)



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS05

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Alcohols, C9-16, ethoxylated

· **Mentions de danger**

H222-H229 **Aérosol extrêmement inflammable.** Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2015

Numéro de version 29

Révision: 03.02.2015

Nom du produit: KRAMP STOP RESIN 400 ML

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx	1-méthoxy-2-propanol R10-67 Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	5-10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane F+ R12 Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	2,5-5%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane F+ R12 Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	2,5-5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane F+ R12 Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	2,5-5%
CAS: 97043-91-9	Alcohols, C9-16, ethoxylated Xn R22 Xi R41 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	1-2,5%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx	hydroxyde de sodium C R35 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	1-2,5%
CAS: 143-18-0 EINECS: 205-590-5	Potassium Oleate Oleïnezuur, kaliumzout Xi R36/38 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques

5 - 15%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours
· Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction:

 CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 4)

Nom du produit: KRAMP STOP RESIN 400 ML

(suite de la page 3)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Réceptif sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Nom du produit: KRAMP STOP RESIN 400 ML

(suite de la page 4)

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VME	Valeur momentanée: 375 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

106-97-8 butane

VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
-----	---

1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME	Valeur à long terme: 2 mg/m ³
-----	--

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme:

Aérosol

Couleur:

Selon désignation produit

· **Odeur:**

Caractéristique

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2015

Numéro de version 29

Révision: 03.02.2015

Nom du produit: KRAMP STOP RESIN 400 ML

(suite de la page 5)

· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	12
· Changement d'état Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Point d'éclair	< 0 °C Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	270 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion: Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	3500 hPa
· Densité à 20 °C:	0,941 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants: Solvants organiques:	16,0 %
· EU-VOC:	421,8 g/l
· EU-VOC in %:	16,03 %
· Eau:	68,3 %
· Teneur en substances solides:	13,1 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 7)

Nom du produit: KRAMP STOP RESIN 400 ML

(suite de la page 6)

SECTION 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral	LD50	5660 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	55 mg/m3 (rat)

106-97-8 butane

Inhalatoire	LC50 / 4 h	658000 mg/m3 (rat)
-------------	------------	--------------------

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LD50	2000 mg/kg (rat)
------	------	------------------

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

· **des yeux:** Effet fortement corrosif.

· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

SECTION 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

EC50	>1000 mg/l (actief slib)
LC50 / 96 h	4600-10000 mg/l (Leuciscus idus)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: KRAMP STOP RESIN 400 ML

(suite de la page 7)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

20 01 13*	solvants
15 01 04	emballages métalliques

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1950

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR**

1950 AÉROSOLS

· **IMDG**

AEROSOLS

· **IATA**

AEROSOLS, inflammable, containing substances in Class 8, Packing Group III

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

2 5FC Gaz.

· **Étiquette**

2.1+8

· **IMDG**



· **Class**

2.1

· **Label**

2.1/8

· **IATA**



· **Class**

2.1

· **Label**

2.1 (8)

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Pollutant:**

Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz.

· **Indice Kemler:**

23

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2015

Numéro de version 29

Révision: 03.02.2015

Nom du produit: KRAMP STOP RESIN 400 ML

(suite de la page 8)

· No EMS:	F-D,S-U
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	1
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1 (8)

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R10 Inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R35 Provoque de graves brûlures.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2015

Numéro de version 29

Révision: 03.02.2015

Nom du produit: KRAMP STOP RESIN 400 ML

(suite de la page 9)

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1**Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1**Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas**Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3**Met. Corr.1: Corrosive to metals, Hazard Category 1**Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4**Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A**Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2**Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1**Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2**STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3***** Données modifiées par rapport à la version précédente***

FR